



Service de presse

☎ : 01 48 18 84 70

Fax : 01 48 57 15 20

Déclaration de la Cgt

Proche-Orient : pour un cessez-le-feu sans condition

Alors que l'armée israélienne a étendu ses opérations terrestres dans le secteur oriental du sud-Liban, pour la première fois depuis le début du conflit la secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice a dû évoquer « *un cessez-le-feu urgent au Liban* ».

L'attitude américaine demeure cependant des plus ambiguë. Nous sommes confrontés à une véritable guerre. L'arrêt des combats sans préalable demeure le point de départ de tout processus de retour à la paix et doit être la position défendue par la France et l'Europe.

Au treizième jour de l'offensive israélienne, environ 350 civils libanais ont été tués dont la moitié sont des enfants, plus de 1 500 ont été blessés, 500 000 personnes déplacées, soit un neuvième de la population. Le nombre de personnes déplacées pourrait doubler selon le HCR et les organisations de l'ONU. Des infrastructures civiles ont été détruites et la situation humanitaire est durablement critique. La population du Nord d'Israël est soumise aux tirs de roquettes et a connu plusieurs dizaines de victimes.

L'escalade de la guerre dans la région peut conduire à des événements plus graves encore. D'où la nécessité d'appeler à soutenir les initiatives visant à un règlement négocié du conflit.

C'est pourquoi, la Cgt exige :

- l'arrêt des bombardements et des tirs et de l'utilisation éventuelle d'armes interdites par les conventions internationales ;
- le retrait des troupes israéliennes ;
- la libération de toutes les personnes capturées ;
- l'application de l'ensemble des résolutions de l'ONU concernant le Liban d'une part, Israël et les Territoires palestiniens d'autre part, notamment les résolutions 1559, 242, 338.

La Cgt réaffirme sa solidarité avec le peuple libanais qui paye un lourd tribut. Elle attend du « Forum international » qui se réunira à Rome le 26 juillet, qu'il s'accorde à saisir le Conseil de sécurité de l'ONU et, après un cessez-le-feu sans condition, mandater une force d'interposition.

Il s'agit de protéger les personnes civiles et les biens publics, de cesser la dégradation environnementale, sociale et économique qui annule les efforts de reconstruction de tout un pays pour ce qui concerne le Liban, État souverain.

Les droits des peuples qu'ils soient libanais, israéliens ou palestiniens devraient passer avant toute considération d'escalade guerrière, en vue d'une solution politique, d'une paix juste et stable. La Cgt appelle à un élargissement de la protestation et de la solidarité aux échelons français et européen.

Montreuil, le 25 juillet 2006